



# Invitation

Le 22 février 2017

## **Lésions professionnelles : que faire?**

Lors de cette session de formation, nous traiterons de la procédure à suivre lorsqu'une lésion professionnelle survient.

Il sera notamment question de connaître la différence entre une maladie ou un accident de travail et une maladie ou un accident personnel. Nous aborderons aussi le rôle de la déléguée ou du délégué, ainsi que le moment où faire une réclamation.

Jour : Le mercredi, 29 mars 2017

Heure : À 17 h

Endroit : Syndicat de l'enseignement de la région de Laval  
1717, rue Fleetwood, Laval

Un goûter sera servi dès 16 h 30 pour permettre le début de la formation à 17 h.

Le nombre de places étant limité, veuillez confirmer rapidement votre présence auprès du secrétariat du syndicat au 450 978-1513 ou par courriel à [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca). **La date limite d'inscription est le vendredi 24 mars 2017.**

Micheline Roby,  
Responsable SST